Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Allègement des mesures de santé publique à Coral Harbour

Iqaluit, Nunavut (22 octobre 2021) – Le Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique du Nunavut, a annoncé aujourd'hui l'allègement des mesures de santé publique à Coral Harbour.

« Les cas actuels de COVID-19 à Coral Harbour sont limités à une transmission entre personnes logées sous un même toit », a déclaré le Dr Patterson. « Le risque de transmission communautaire étant faible, il est possible d'assouplir légèrement les mesures de santé publique et de lever les restrictions de voyage en place pour Coral Harbour. Les masques continuent d'être obligatoires dans toutes les collectivités du Nunavut. »

Dès maintenant, les lettres d'exemption de l'ACSP ne sont plus nécessaires pour entrer et sortir de Coral Harbour. En outre :

- Les rassemblements à l'extérieur sont limités à 25 personnes.
- Les rassemblements intérieurs dans les habitations sont limités à 5 personnes, plus les membres du ménage.
- Les rassemblements publics intérieurs, notamment les salles de sport, les centres de conditionnement physique, les bibliothèques et les galeries, sont limités à 25 ou 25 % de la capacité.
  Les écoles et les services de garde d'enfants peuvent ouvrir.
- Les lieux de culte sont limités à 50 ou à 25 % de leur capacité; le chant est interdit.
- Les stades sont limités à une capacité de 25 ou 25 % et à 25 spectateurs.
- Tous les commerces non essentiels, à l'exception des services personnels tels que les salons de beauté et les coiffeurs, peuvent ouvrir.
- Les restaurants et les débits de boisson sont limités à la vente de produits pour emporter. Maximum de dix personnes en file.
- Les séances de soutien psychologique en groupe sont limitées à 10 personnes.

- Les établissements de soins de longue durée et les établissements pour les ainés peuvent accueillir un visiteur par résident, masques obligatoires.
- Les parcs et les terrains de jeux peuvent ouvrir, mais les bâtiments restent fermés.

Toute personne qui présente les symptômes de la COVID-19 doit communiquer avec le service de téléassistance COVID-19 au 1-888-975-8601, entre 10 h et 18 h HNE, ou en informer son centre de santé communautaire sans tarder par téléphone. Veuillez ne pas vous présenter à votre centre de santé.

Les vaccins contre la COVID-19 sont toujours disponibles pour tous les Nunavummiut âgés de 12 ans et plus. Contactez votre centre de santé pour prendre rendez-vous. Les services de santé publique d'Iqaluit acceptent les demandes de vaccination sans rendez-vous pour le vaccin Pfizer (pour les 12 à 17 ans) le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30. Les demandes de vaccination sans rendez-vous pour le vaccin Moderna (les 18 ans et plus) ont lieu du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 30.

Pour obtenir les dernières nouvelles relatives à la COVID-19 au Nunavut, consultez la page : https://www.gov.nu.ca/

###

Relations avec les médias :

Chris Puglia
Gestionnaire intérimaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑦᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*